

OBJET : Versement d'une subvention d'investissement au bénéfice du Secours Populaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la convention de partenariat alimentaire signée le 25 septembre 2018 entre l'association Banque alimentaire de Rouen et sa région, l'association Secours Populaire-Comité local de Sotteville et le CCAS de Sotteville-lès-Rouen

Considérant la demande de soutien à l'investissement pour l'achat de chambres froides positives adressée par le Comité Local du Secours Populaire Français de Sotteville-lès-Rouen en date du 12 janvier 2024

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention d'investissement au bénéfice du Secours Populaire d'un montant de 6 810€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N° 98

OBJET : Versement d'une subvention d'investissement au bénéfice du Secours Populaire

Le Comité local du Secours Populaire de Sotteville-lès-Rouen est un acteur majeur de l'aide alimentaire auprès des Sottevillais les plus en difficulté. Dans le cadre d'un partenariat associant la Banque Alimentaire de Rouen et sa région et le CCAS, plus de 300 paniers alimentaires (fruits, légumes, pain, conserves...) sont ainsi actuellement remis aux sottevillais toutes les semaines, avec une répartition des responsabilités :

- La Banque Alimentaire assure la fourniture de denrées alimentaires et mise à disposition d'un logiciel de gestion des stocks et de suivi des bénéficiaires, avec une contrepartie financière ;
- Le CCAS de Sotteville-lès-Rouen assure la mise à disposition d'un local d'entreposage et de distribution des paniers alimentaires de camions réfrigérés et le transport hebdomadaire des denrées depuis les locaux de la Banque Alimentaire au Houlme vers les locaux du Comité local du Secours Populaire à Sotteville-lès-Rouen. Le CCAS participe au coût du panier de denrées de la Banque Alimentaire à hauteur de 0,67€/panier, ainsi qu'à l'achat et l'entretien du matériel pour l'entreposage et la conservation des denrées.
- Le Comité local du Secours Populaire de Sotteville-lès-Rouen assure la gestion des denrées alimentaires, l'accueil des bénéficiaires, leur inscription au dispositif d'aide alimentaire selon des critères partagés avec le CCAS et la remise des paniers.

Au regard de l'augmentation de la demande exprimée par les Sottevillais en situation de précarité, le Comité local du Secours Populaire a sollicité la Mairie de Sotteville-lès-Rouen pour un soutien à l'achat d'une chambre froide positive. Cet investissement permettra d'assurer les distributions alimentaires en augmentation dans le plein respect de la chaîne du froid.

Le montant global de l'investissement est de 13 620€ TTC. **Il vous est proposé de soutenir l'achat de la chambre froide positive à hauteur de 50% des dépenses, soit 6 810€.**

Ce soutien permet de soutenir le comité local du Secours Populaire, partenaire majeur du CCAS, aux côtés de l'épicerie solidaire Solepi, dans la lutte contre l'insécurité alimentaire des sottevillais.